

Procès-verbal du Conseil communal

Séance du 30 avril 2026

Date et heures de la séance :	30 avril 2026	Début : 20h	Fin : 21h26
Lieu de la séance :	Salle du conseil, Hôtel de ville		
Président :	M. Thomas McMullin		
Représentant(s) de la Municipalité présents :	M. le Syndic et 6 Municipaux		
Membre(s) absent(s) :	Mmes Hirschy Léonie, Isaac-Monnier Marie-Claire, Pilault Combe Virginie et MM. Bory Michel, Garcia Fabio, Jaquier Nicolas, Kolly Pierre, Lemer Olivier, Martinet François, Payot Jonathan, Perret Philippe, Perrier Serge, Schulé Maxime, Terretaz Vincent		
Non excusés	MM. Gomes Kevin, Rangel Carlos		

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2026.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Rapport de la commission.
6. Crédit d'étude relatif au projet de mobilité douce Château – Borné Nau (RC 401) (préavis 702). Nomination de la commission
7. Propositions individuelles.

1. <u>Communications du Bureau</u>	M. le Président rappelle que les fenêtres étant ouvertes, les débats doivent s'interrompre au passage du train. Il rappelle le questionnaire pour sortie du Conseil à Morat. Réponse à M. le Syndic concernant les questions qui ont suivi les communications de la Municipalité. Les communications de la Municipalité sont un point informatif. Selon l'article 62 du règlement communal « Un membre du Conseil peut adresser une simple question, ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité. ».
2. <u>Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2026.</u> <i>Vote sur le PV du 26.02.26 : accepté à la majorité.</i>	M. David Millet page 9 « Le terme de milice est approprié... » M. Denis Villars indique que selon l'article 54 le PV doit être transmis dans le mois qui suit la séance. En cas de nécessité, il y a une secrétaire suppléante, un vice-président, et même les membres du bureau qui peuvent aider. Ceci pose un problème car un recours a été refusé pour cause de délai non respecté. Mme Christine Leu page 3 3^{ème} ligne « mesures de modération du trafic », page 6 « sur l'aspect légal de la défense incendie ce qui ne laisse pas le choix » Page 8 cas compliqué dit par M. le Syndic concernant la fusillade, le Syndic étant absent c'est bien le vice-Syndic qui est intervenu, M. Vialatte. Page 11 festivité des 550 ans

	<u>M. Laurent Mudry</u> demande à avoir les annexes en même temps que le PV. Point 9 « la parole n'est plus demandé ». Point 10 en bas de la page 10 : rajouter à l'intervention de M. Olivier Reymond que la Municipalité a d'ores et déjà décidé la reconduction de principe des DDP. Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 26 février 2026 : accepté à la majorité.
3. <u>Communications de la Municipalité</u> <i>Carte Michelin</i> <i>Alpages</i> <i>Port</i> <i>Camping du Pécos</i> <i>Action Bonjour Nature</i> <i>Restriction de circulation aux Tuileries</i> <i>Sondage chauffe à distance</i> <i>Caméra de surveillance</i> <i>Essaim abeille</i> <i>Commémoration bataille Grandson Morat / Château</i> <i>Milice vaudoise</i> <i>Installation des autorités</i>	<u>Mme Nathalie Gigandet</u> informe que Grandson fait partie, pour le tourisme, des plus beaux villages de Suisse. Carte Michelin mettant en évidence les plus beaux villages de Suisse Alpage, la neige est venue tardivement et l'hiver a joué les prolongations. Route Grandsonnaz Dessus et Dessous dégagée. La buvette Grandsonnaz réouvrira le week-end de la fête des mères 9/10 mai. Port, entretien parc à remorque, travaux d'entretien ont été entrepris, dégrappé sur à peu près 10 cm et du tout-venant a été posé. Renoncement au préavis 545/14 sans investissement. Camping du Pécos, délai de conciliation était fixé au 31.03.2026 a été prolongé au 31.05.2026. En parallèle la commune continue de superviser la collaboration entre le Touring Club Suisse et le restaurant. <u>Mme Evelynne Perrin</u> invite à profiter de l'action Bonjour Nature de Pro Natura qui offre un diagnostic gratuit de la biodiversité dans vos jardins. Des subventions pour la réalisation des mesures préconisées lors de cette visite sont désormais disponibles par l'intermédiaire du fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable. La restriction de circulation est prolongée jusqu'au 29 mai. La route de Giez restera accessible depuis la Brinaz, ce qui ne sera pas le cas pour les rues du centre des Tuileries puisque le carrefour situé devant le collège sera totalement fermé à la circulation dès le 11 mai. Dans le cadre des travaux routiers liés aux projets « Accès Nord » et à la traversée des Tuileries et en anticipation des développements futurs du secteur, la Municipalité étudie l'opportunité de mettre en place un réseau de chauffage à distance aux Tuileries. À cet effet, le bureau Weinmann-Energies SA a été mandaté pour réaliser une première étude de faisabilité. La prochaine étape consiste à mener un sondage d'intérêt auprès des propriétaires situés dans le périmètre concerné par ce projet. Ainsi, les propriétaires inclus dans ce périmètre recevront prochainement un questionnaire visant à évaluer la pertinence du projet et, le cas échéant, à en préciser les modalités de mise en œuvre. <u>M. Francesco Di Franco</u> concernant les caméras de surveillance, après 5 ans, la Municipalité a décidé de renouveler le contrat avec le prestataire avec quelques modifications : suppression de 2 caméras à la rue du lac et rajout d'une caméra sur le parking du BMX. <u>M. Nicolas Perrin</u> essaim abeille, un apiculteur est en train de la déplacer, la nature reprend ses droits. <u>M. le Syndic</u> communications festives, commémoration bataille Grandson et Morat. Château a commencé à rouvrir après l'inauguration officielle le 2 mars. D'ici à fin mai ouverture complète sauf le mardi. Les habitants de Grandson ont accès gratuit, procédure expliquée sur le site Internet de la commune. 41^{ème} prise d'arme milice vaudoise Ecole et bibliothèque joue aussi le jeu pour les commémorations. Parcours sur les traces du Duc, visite historique du Bourg. 21 mai le Conseil d'Etat vient à Grandson pour la visite du district. Il encourage à aller voir un livre de poche « Bataille de Bourgogne mémoire et commémoration suisse. » Rappel installations autorités le 26.06.2026

<i>Sortie du Conseil</i>	Sortie du Conseil le 13.06, la Municipalité ne pourra pas y être puisque déjà occupée <u>Mme Evelynne Perrinjaquet</u> pas de communication. <u>M. Olivier Reymond</u> pas de communication.
4. <u>Communications des délégués aux associations intercommunales</u> <i>ASIGE</i> <i>ACRG</i>	<u>Mme Emmanuelle Payot</u> (voir annexes) <u>M. Christian Maillefer</u> (voir annexes) <u>M. le Syndic</u> revient sur les coûts des fouilles archéologiques. Le terrain est mis à disposition par la commune, tout comme la responsabilité du coût des fouilles. La Municipalité va donc faire le nécessaire pour que les coûts reviennent à qui de droit, pour autant que l'interprétation de la distribution des coûts soit la bonne. La parole n'est plus demandée
5. <u>Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031.</u> <i>Rapport de la commission</i> Vote : accepté à la majorité	Rapporteur : <u>Mme Cora Haeberli</u> (voir annexes). Le Conseil communal de Grandson, vu la proposition du Bureau relative aux indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide : <u>Article premier</u> : d'adopter les indemnités pour les membres du Conseil communal et de ses commissions pour la législature 2026-2031 selon la proposition du Bureau, telle qu'amendée. <u>M. Hervé Cornaz</u> indique qu'il n'y a plus, sauf erreur de sa part, de conseils intercommunaux qui ne sont pas rémunérés. Il est d'usage, lorsque l'on revoit ce genre de documents, de l'épurer plutôt que rajouter des articles. Par voie de conséquence, l'amendement qui a été proposé au 1.3 notamment ce qui est de la majoration pour les délégués du trajet en véhicule lorsque c'est hors du territoire de Grandson devient caduc, et si ce n'est pas le cas, logiquement, les associations intercommunales paient généralement leurs délégués directement. <u>M. Cornaz</u> ne soutient pas cet amendement. <u>M. Denis Villars</u> revient sur la rétribution pour les délégués concernant les transports. En fait, ce genre de débat évite des mesures tel le covoiturage, comme déjà démontré par le passé. <u>M. Villars</u> refusera également cet amendement. <u>Monsieur Christian Maillefer</u> ne sait pas si c'est les mêmes pratiques, mais désire savoir qui paie qui pour ces commissions. <u>Madame Evelynne Perrin</u> répond à <u>M. Maillefer</u>. En ce qui concerne l'ACRG, les délégués sont rétribués par la commune de Grandson. <u>M. Hervé Cornaz</u> répond pour l'ASIGE, cela dépend des communes. Pour la majorité, c'est bien l'ASIGE qui paie directement. <u>M. Gerrit Weber</u> souhaite connaître la somme globale avant augmentation et la somme après augmentation. <u>M. le Président</u> indique que c'est dans le préavis envoyé. <u>M. le Syndic</u> souhaite répondre à <u>M. Gerrit</u>. Selon la ligne 101 du budget du Conseil Communal le montant s'élève à CHF 38'700.- y compris séances et commissions. La parole n'est plus demandée. Vote sur l'amendement n° 1 : Ajout de l'article 1.4 « Majoration pour les délégués aux Conseils intercommunaux non-rémunérés lorsque la séance a lieu hors de la commune de Grandson » : refusé à la majorité

	Vote sur l'amendement n° 2 : Ajout de l'article 3.5 « Indemnité du/de la président-e de la commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, par recours » : accepté à la majorité. Vote : accepté à la majorité.
6. <u>Crédit d'étude relatif au projet de mobilité douce Château – Borné Nau (RC 401) (préavis 702).</u> <i>Nomination de la commission</i> Vote : accepté à la majorité	<u>5 membres</u> Gerrit Weber Virginie Pilault Combe Mathieu Panchaud Chany Schmid Jonathan Payot <u>3 suppléants</u> Sylvain Collet Michel Maillefer Benjamin Payot Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité Délégué municipal : M. Olivier Reymond - Délai pour rapporter : prochain Conseil
7. <u>Propositions individuelles</u>	<u>Mme Sylvianne Ashdown</u> s'interroge si la commune peut faire quelque chose pour les maisonnettes dans les vignes entre les Tuileries et Grandson. <u>M. Sébastien Deriaz</u> pense se souvenir qu'une intervention de M. René-Pierre Deriaz dans les années 2012 ou plus récentes avait déjà eu lieu à ce sujet. <u>M. le Syndic</u> répond que depuis l'intervention de M. Deriaz, la Municipalité avait pris contact avec les propriétaires. Ils ont une obligation légale de conserver ce patrimoine, bien que cela ne soit pas la première priorité de la DGP d'aller s'occuper de ce genre de chose. Ces éléments structurant de la traversée entre les Tuileries et Grandson. Celle vers les Tuileries avait subi une petite amélioration par le défrichage et une amélioration du toit. La structure est donc sauvegardée. Celle qui est dans la zone de villa avait été réaménagée lors de la création du bâtiment de 3 appartements qui a été réalisé. Pour une autre, sur la parcelle des Muriers, il y avait espoir mais la situation du propriétaire est difficile. Dans le cadre du permis de construire, il y aura une demande de réhabilitation qui sera faite. Un préavis va venir aussi dans le cadre de la traversée sous vigne, pour le changement de régime avec une chaussée rétrécie et un trottoir qui est en vélo côté CFF. Dans cette perspective, M. le Syndic avait dans l'idée d'approcher les propriétaires et de voir pour réhabiliter ces cabanes, éventuellement via une aide symbolique. <u>M. Ludovic Longchamp</u> souhaite féliciter la Municipalité pour l'initiative de Bonjour Nature. En ce qui concerne le Conseil communal de juin, aux vu de l'apéro qui le suit traditionnellement, M. Longchamp souhaite proposer qu'il commence à 19h au lieu de 20h afin de pouvoir plus profiter. <u>Mme Christine Leu Métille</u> a une question sur le rapport de la vidéosurveillance, concernant les effets observés. On constate une modification des habitudes, certains groupes de jeunes se déplacent vers des zones non-couvertes nécessitant un ajustement des contrôles. 2 caméras vont être supprimées, une va être remise ailleurs. On regarde toujours pour s'ajuster à la zone qui est problématique. <u>M. Francesco Di Franco</u> en parlant de l'ajustement des contrôles, on ne parle pas que de contrôles vidéo mais de police aussi. Il y a plus de passages de la gendarmerie et des ASP. Ceci principalement pour le bruit en été dû à la musique. Une partie des données sont parties avec l'ASP précédent, elles n'ont pas pu être récupérées puisque l'on n'a pas le droit d'accéder dans les dossiers privés. Cependant, il n'y avait pas beaucoup de choses qui ont été perdues. <u>Mme Christine Leu Métille</u> indique qu'une pétition avait été lancée pour la fermeture du passage aux Tuileries concernant la traversée de la line Travys pour se rendre en Chamard, déposée en mai 2021.

Il y avait une explication selon laquelle dans le cadre projet d'agglomération, donnerait accès via la route de la Brinaz côté Montagny pour améliorer la sécurité le long de la route. 5 ans après, il n'y a rien de sécurisé sur ce tronçon.

M. le Syndic n'a pas plus d'informations, ceci étant sur la commune de Montagny. M. le Syndic va se renseigner et donner réponse au prochain Conseil.

Mme Christine Leu Métille indique que même si ceci est sur le territoire de Montagny, cet accès dessert aussi la population qui habite la commune de Grandson.

Mme Judith Bardet indique qu'avec l'arrivée de la saison estivale, les vélos se multiplient sur les chemins. Sur le chemin du Pécos, balisé en tant qu'itinéraire SwissMobile régional 2250, il y a un tronçon particulièrement dangereux. En effet, entre le restaurant du Pécos et le BMX, un cycliste circulant en direction des Tuileries ne peut croiser avec un véhicule venant en sens inverse sur plusieurs centaines de mètres, ayant d'un côté des véhicules stationnés en épi et de l'autre un trottoir à bordure haute donc infranchissable. Il y a plus d'une année, la Municipalité a mandaté Bikestar sur le cheminement des bords du lac. Merci de donner un retour.

M. Olivier Reymond n'a pas encore eu de projet concret pour ce tronçon-là. Il n'y a pas de crédit d'étude qui a été demandé pour ce tronçon.

M. le Syndic répond qu'un mandataire global est recherché pour avoir la globalité de la problématique, qui se feront ensuite pour des investissements dans la première moitié de la prochaine législature. La Municipalité a bien conscience de la pression sur cet espace, principalement pendant la belle saison.

M. Sébastien Deriaz rappelle que les modifications du plan d'affectation de Bellevue – Borné Nau Est ont été validées par ce Conseil en juin 2025 et été mises en consultation du 14 mars au 12 avril de cette année. En tant qu'ancien président et actuel membre de la commission d'urbanisme, M. Deriaz aimerait quelques informations sur la procédure en cours, notamment sur la non-levée des 35 oppositions sur un sujet en particulier, sachant que la suite des décisions du Conseil n'étaient pas extrêmement claires à cette séance de juin 2025. Quelques explications permettraient d'éclairer plusieurs lanternes.

M. Olivier Reymond rappelle que les décisions du Conseil étaient pour le moins floues, ce qui a nécessité passablement d'éclaircissement auprès du Canton pour éclaircir cet imbroglio politique. Suite à cela, la Municipalité a reçu la réponse du Canton, qui a dit 2 choses. La première c'était de mettre à l'enquête les modifications demandées par le Conseil. Concernant la dernière opposition qui reste, une commission a été nommée ce soir et ceci constituera un élément de réponse qui figurera dans le préavis complémentaire sur lequel il faudra statuer juste après.

M. le Syndic indique que quand on indique que c'est juste après, ça sera juste après durant le même Conseil.

M. Anthony Amato aimerait savoir si une étude était mise en place pour un outil d'EHF pour les procès-verbaux et les préavis. Dans le cadre de l'exercice d'un mandat de Conseiller communal, l'accès aux préavis municipaux et aux procès-verbaux communaux constitue un élément central. A ce jour, la recherche dans les documents peut s'avérer relativement complexe surtout pour des éléments précis de décisions antérieures.

M. le Syndic rappelle que la Municipalité a anticipé cet élément. La commune de Grandson fait partie des 10 communes pionnières dans le programme E-séance législatif. Aujourd'hui, la Municipalité travaille avec E-séance exécutif et la commune de Grandson a été invitée, avec 9 autres communes, pour développer la version bêta de E-séance législatif qui va être mis en place au 1^{er} juillet 2026, soit pour la nouvelle législature. La première version aura pour objectif de garantir une uniformisation des documents du Conseil, améliorer la lisibilité et la gestion des séances, structurer la transmission des pièces. Par la suite, les fonctionnalités principales vont arriver, via la gestion des coûts, des commissions, des utilisateurs, des jetons de présences, ...

M. Anthony Amato remercie M. le Syndic pour la réponse et est enthousiaste de découvrir ceci. La commune de Grandson ne dispose actuellement pas d'un nombre d'infrastructure sportive de plein air structurées, en particulier dans les secteurs librement accessibles à la population tout au long de l'année.

L'idée serait de prendre comme exemple, la zone sportive des Rives du Lac, située aux abords de l'ancien hippodrome à Yverdon. Dans ce contexte, M. Amato émet le vœu que la Municipalité puisse étudier la possibilité de réaliser une installation sportive ou de loisir complémentaire au sein de la zone sportive du Tennis près du Lac, en tenant compte des attentes exprimées par la population, en particulier les plus jeunes.

Mme Nathalie Gigandet indique que, durant cette législature, M. Reymond et Mme Gigandet ont évoqué les pistes de mettre en place soit un fitness urbain soit du street workout. Au niveau des espaces à dispositions, ces espaces sont déjà relativement occupés soit par des places de jeux, de beach volley, etc. Des pistes ont été évoquées mais sans trouver pour autant de solutions au vu des espaces relativement restreints et au vu de la proximité des espaces qui existent sur la commune d'Yverdon. Pour l'instant, la réflexion est en cours.

Mme Judith Bardet a constaté qu'un marquage jaune a été effectué entre le terrain de foot et le carrefour chemin du Pécos / passage sous voie pour les piétons et a été très étonnée de voir la largeur de ce marquage jaune. Côté lac, il y a une butte. Est-ce qu'il est prévu d'aplanir cette butte afin que les piétons puissent marcher côte à côte ou qu'une maman avec une poussette puisse marcher normalement.

M. Francesco Di Franco confirme que l'espace est restreint pour les piétons parce que la DGMR n'autorise pas plus, ayant des obligations pour le passage des véhicules. Ceci permet au moins aux piétons de savoir de quel côté se mettre et pour les véhicules, de se rendre compte qu'il y a des piétons. C'est une demi-mesure, mais c'est le mieux qui peut être fait pour le moment. Le Canton n'autorisera jamais de raser le talus. Une étude a été faite concernant une route de contournement pour pouvoir laisser cette route-là aux piétons.

M. Ludovic Longchamp revient sur un détail sur l'intervention de M. Amato et invite les conseillères et conseillers à ne pas utiliser le logo Conseil communal comme logo, qui est réservé aux documents officiels du Conseil et non aux documents personnels.

M. le Président confirme que le logo officiel du Conseil communal n'est pas à utiliser pour d'autres documents que ceux du Conseil.

M. Anthony Amato avait posé la question par email au bureau.

Mme Judith Bardet rappelle que M. le Syndic a présenté un programme bien rempli pour la commémoration de Grandson Morat. Mme Bardet souhaite informer que samedi matin, une quinzaine de bateaux d'aviron seront occupés par des rameurs de toute la Suisse qui partiront vers 7h le matin d'Yverdon, s'arrêter au débarcadère sous le Château, et une bannière sera remise à un des rameurs et qui sera ensuite transmise à Morat, soit environ 55km.

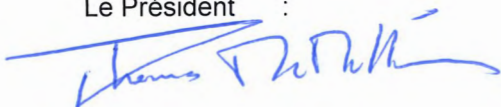
M. le Syndic remercie Mme Bardet et se doutait d'en louper un. 7h15 rendez-vous au ponton pour les lève-tôt, en espérant que la bise tombe.

M. le Président comme l'assemblée le sait, cela fait 20 ans que Mme Cattin officie en tant que secrétaire du Conseil communal. Elle aura donc vu passer 20 Présidents, d'innombrables Conseillers communaux et un nombre certain de Municipaux dans cette salle. Ce soir, c'est sa dernière séance en tant que secrétaire, bien qu'elle reste assermentée jusqu'à la fin de la législature, c'est pourquoi M. le Président aimerait, au nom du Conseil communal, remercier Mme la secrétaire pour toutes ces années de bons et loyaux services.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h26

Le Président :



Thomas McMuillin



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Rapport assemblée ASIGE 29.04.2026

L'ASIGE a tenu sa dernière assemblée de la législature le 29 avril 2026. Le président, Hervé Cornaz a tout d'abord rappelé que l'ensemble des documents relatifs à ces assemblées se trouvent sur le site internet de l'association. Il a ensuite évoqué quelques statistiques montrant le faible nombre de délégués ayant assistés à l'ensemble des séances de la législature.

Le Comité Directeur a ensuite pris la parole pour informer les délégués des éléments suivants.

- Mme Christine Buche a été engagée comme nouvelle boursière de l'ASIGE
- Mme Cécile Mareau, pédiatre, a été engagée en tant que nouvelle médecin scolaire, suite à la retraite de son prédécesseur
- Le site internet de l'ASIGE a été modernisé et les informations importantes pour les parents se trouvent également dans l'application « CommuneApp »
- Les parents d'un élève ont déposé un recours pour réclamer une indemnité pour des repas ne pouvant pas être pris à la maison par manque de temps. Le CODIR est en attente de la décision de justice. Si elle devait donner raison aux parents, cela représenterait un coût supplémentaire de 200'000 chf par année pour l'ASIGE pour indemniser l'ensemble des familles qui pourraient se prévaloir de leur droit à cette indemnité.
- Les sondages archéologiques effectués sur le site du collège de Champagne ont révélé la présence de pieux et de fondations de maisons. Le canton a donc décidé de procéder à des fouilles de grande envergure devant être soumises au marché public. Un retard d'un an sur le projet est à prévoir. Concernant les coûts des fouilles, 70% seront pris en charge par une subvention cantonale. Le 30% restant sera réparti entre les parties au projet (commune de Champagne, ASIGE, Fadège, Radège) selon la clé de répartition déjà définie pour l'ensemble des frais du projet.

Le préavis concernant les comptes a ensuite été adopté par l'assemblée. Il portait sur l'exercice de 17 mois allant du 01.08.2024 au 31.12.2025, suite au passage à MCH2. Pour cette période, les charges se montent à 10'437'379,16 CHF et les revenus à 358'913,11 CHF. Ce qui fait un total de charge de 10'078'466,05 CHF dont 2'817'041,92 à la charge de Grandson.

Finalement le préavis concernant la gestion a été adopté.

Retour du Conseil intercommunal de l'ACRG 15.04.2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG s'est réuni le 15.04.2026 à Concise.

Le Conseil intercommunal a examiné la gestion et les comptes 2025 de l'ACRG, soulignant la tenue rigoureuse de la comptabilité ainsi que la collaboration constructive avec le Comité directeur.

1. Organisation

Le Comité directeur s'est réuni 7 fois en 2025 et a enregistré un changement de membre.

Un renouvellement important du comité est prévu en 2026, ce qui représente un enjeu important organisationnel ainsi qu'en matière de transmission d'informations.

2. Gestion de l'eau

La qualité de l'eau est globalement conforme aux normes, malgré une concentration encore élevée de chlorothalonil qui s'améliore très progressivement ; le nouveau réservoir de Grandson devrait permettre d'améliorer la situation pour Grandson.

Exploitation : Un suivi technique rigoureux et de nombreux travaux d'entretien assurent la fiabilité du réseau. Plusieurs projets d'investissements sont en cours afin de sécuriser et d'améliorer l'approvisionnement, notamment :

Le réservoir de Grandson, le nouveau filtre UV à la station de pompage d'Onnens, le remplacement de pompes, ou encore l'étude du nouveau réservoir de Mauborget.

L'ACRG a distribué : 2,73 millions de m³ d'eau en 2025, dont 74 % pour SAGENORD (Yverdon).

3. Surveillance des chantiers

223 contrôles ont été réalisés au total.

Problème majeur : un tiers des chantiers ne sont pas annoncés.

Améliorations constatées : une diminution des manquements graves et une meilleure collaboration.

Points sensibles : les chantiers temporaires sont difficiles à contrôler et un cas d'agression d'un contrôleur a été signalé.

4. Santé et sécurité au travail

Aucune activité significative n'a été réalisée en 2025.

5. Finance

Les comptes 2025 sont bien tenus et conformes aux exigences légales ;

La situation financière de l'ACRG est saine et maîtrisée ; avec un bénéfice de près de 300'000 CHF

Les enjeux futurs sont dans la future augmentation du prix de l'eau en 2027 et 2028 pour répondre aux différents investissements en cours et future.

Pour le déléguer de l'AGRC

Christian Maillefer



Grandson, le 30.04.2026